



L'atome pour la paix

الوكالة الدولية للطاقة الذرية

国际原子能机构

International Atomic Energy Agency

Agence internationale de l'énergie atomique

Международное агентство по атомной энергии

Organismo Internacional de Energía Atómica

Vienna International Centre, PO Box 100, 1400 Vienna, Austria

Phone: (+43 1) 2600 • Fax: (+43 1) 26007

Email: Official.Mail@iaea.org • Internet: <http://www.iaea.org>

In reply please refer to: **J3-TR-47986**

Dial directly to extension: (+43 1) 2600-22025

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présente ses compliments aux ministères des affaires étrangères des États Membres de l'AIEA et a l'honneur de leur demander d'appeler l'attention des autorités gouvernementales compétentes sur le prochain **cours régional sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence en cas d'accidents graves**, qui se tiendra dans la ville de Fuzhou (Chine), du **30 juin au 4 juillet 2014**.

Le cours a pour objectif d'offrir une formation avancée à la préparation et à la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire, en intégrant les orientations les plus récentes sur les interventions d'urgence déclenchées par des accidents graves.

Le cours se déroulera en anglais.

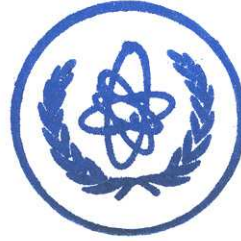
Les États Membres sont invités à proposer un participant pour assister au cours. Ils sont vivement encouragés à proposer des femmes qualifiées.

L'AIEA n'est normalement pas en mesure de prendre à sa charge les frais de voyage et autres dépenses des participants au cours. Elle dispose toutefois de fonds limités pour payer une partie des frais de participation de certains d'entre eux. Cette aide peut normalement être accordée, sur demande expresse, à un participant par pays, à la condition que, de l'avis de l'AIEA, celui au nom duquel elle est demandée apporte par la suite une contribution importante aux dispositions de son pays en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence. La demande d'aide financière doit être faite au moment de la demande de participation.

Il convient de noter que l'AIEA ne verse aucune compensation en cas d'endommagement ou de perte d'effets personnels. Par ailleurs, elle ne prend pas à sa charge l'assurance maladie des participants aux réunions, ateliers ou cours, ni des consultants. Il est donc recommandé de s'assurer à titre individuel. Toutefois, l'AIEA prend à sa charge une assurance couvrant les accidents et les maladies clairement imputables aux travaux exécutés pour son compte.

Les propositions de noms de participants devront être adressées par les voies officielles habituelles, au plus tard le **9 mai 2014**, à l'attention du secrétaire scientifique du cours, M. Jean-François Lafortune, Centre des incidents et des urgences, Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires, AIEA, Centre international de Vienne, B.P. 100, 1400 Vienne (Autriche) (tél. : +43 1 2600 21423 ; mél. : J.Lafortune@iaea.org). Le nom complet et les coordonnées détaillées (adresses postale et électronique, numéros de téléphone et de fax) des personnes proposées devront y être indiqués.

Le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour assurer les ministères des affaires étrangères des États Membres de l'AIEA de sa très haute considération.



15 avril 2014

Pièce jointe (en anglais seulement) : Formulaire de candidature